

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 11 NOVEMBRE 2019
PROCES-VERBAL NO 27**

Page 203

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du collège de Brit.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 05 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il salue le public et le remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

Excusés : Madame Fresneau-Vernez Christelle, Miranda Graziella,
Messieurs Bornet Gaël, Burri Iwan, Krieger Bernard, Messerli Louis, Porchet
Christophe, Vigier Pierre, Zeiter Viktor

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour tel que présenté est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 7 octobre 2019

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Elections Fédérales des 20 octobre et 10 novembre 2019 : Pour ce qui est du 1^{er} tour, le dépouillement s'est bien passé, les résultats de l'élection au Conseil des Etats ont été transmis vers 12 h 30. Après deux recomptages demandés par le bureau, les résultats du Conseil National ont été transmis vers 16 h. Le président remercie les personnes présentes pour leur engagement. En ce qui concerne le 2^{ème} tour, les résultats d'Yvonand ont été le reflet exact de la situation finale dans le canton. Cette journée a toutefois été un peu mouvementée suite à quelques problèmes liés à l'informatique. Les opérations se sont terminées vers 13 h 15. Les problèmes rencontrés sont dus à une mécompréhension du Service des communes et du logement en ce qui concerne le système de dépouillement choisi par notre commune. Leur assistance nous a permis de procéder au dépouillement de la manière souhaitée. Malheureusement, après la saisie des résultats, nous avons constaté que le programme mis à notre disposition comportait une erreur et doublait le nombre de certaines listes compactes. Le président relève l'excellente qualité du support fourni par le Service des communes et du logement et de son service informatique qui nous a permis de boucler les opérations et d'éditer un procès-verbal exact.

Vacances scolaires : le président remercie les membres des groupes qui se portent candidats en tant que membres des commission ad hoc, en particulier les 1^{er} membres rapporteurs, de tenir compte des vacances scolaires avant de se porter candidat à ce type de fonction. Ceci afin que des membres suppléants n'aient pas à être recherchés et que les échéances puissent être respectées.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Yann Gremaud.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

STAP de La Mauguettaz : Photo et décompte.

Conférence sur l'éclairage public : cette conférence aura lieu comme précédemment annoncé jeudi 21.11.2019 à 20 h à la Salle Polyvalente.

STAP du Moulin : la mise en route est prévue le 18.11.2019. Le décompte sera fait pour le prochain conseil.

ERES : un courrier doit nous parvenir cette semaine. Il doit nous indiquer les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, le montant du droit d'entrée et notre participation à l'agrandissement. Il est à noter que ce dernier point ne s'appliquera que s'il est nécessaire d'agrandir l'ERES.

STEP : nous avons géré quelques problèmes, panne du moteur de la vis no 4, qui est maintenant à nouveau en fonction, panne de la vis no 1 dont le roulement a cédé. Je remercie le personnel de la voirie, spécialement M. Manzi qui fait un travail difficile et tout son possible pour maintenir notre STEP en état de fonctionnement.

Campagne « Les toilettes ne sont pas une poubelle » : nous souhaitons sensibiliser la population à ce sujet par une communication dans le Tapa-Sabllia. Les déchets jetés dans les toilettes abîment les installations et nous coûtent cher. Par semaine, ce sont entre 300 kg et 400 kg de déchets qui sont jetés dans les WC et finissent à la STEP.

Déplacement d'un lampadaire au port : ce déplacement a été rendu nécessaire suite à la modification des accès aux places de parc du Colvert et du port. Nous avons profité d'ajouter une grille qui récupère les eaux de l'Avenue des Pins. Un lampadaire sera installé afin d'éclairer le parking du Colvert.

Mme Emmanuelle Bigot

Chantier de la salle de gym : le suivi de chantier s'effectue par l'entreprise Réaliser.ch qui travaille sous la direction de Suter et Sauthier. Des séances hebdomadaires sont organisées. Nous n'avons pas encore confirmé l'offre en ce qui concerne le BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage), l'entreprise IEC nous a accompagné pour la 1^{ère} phase. La démolition du pavillon scolaire s'est déroulée durant les vacances d'automne. Nous avons envisagé de garder la dalle toutefois, dès les premières pluies, nous avons constaté que ce n'était pas une option. Le parking à vélo a été déplacé. Le préau a été enlevé et les arbres seront déplacés au Château-de-Sable ou devant les pavillons des enfantines. Je remercie les services communaux qui ont été très sollicités durant cette première phase de chantier. L'amenée des services sur le chantier a également occasionné du travail durant les vacances d'automne. L'accès des véhicules lourds a nécessité l'élargissement de la sortie de l'Avenue des Sports sur la Rue de la Mauguettaz afin de sécuriser les croisements. L'Avenue des Sports fait partie d'un itinéraire pédestre extrêmement parcouru. Afin d'éviter la zone de sortie de chantier, un sentier a été réalisé dans la forêt. La piste d'accès au chantier devrait être goudronnée cette semaine. Des parois seront posées afin de maintenir les bords de la fouille et d'éviter l'effondrement.

Fenêtre bâtiment 2008 : nous avons quelques problèmes d'infiltration d'eau sur des fenêtre au 1^{er} étage.

Brit II : nous avons toujours des problèmes de chenaux. M. Pfister va continuer à réparer.

Chef de service bâtiments : nous avons reçu environ 24 dossiers, des premiers entretiens ont été réalisés par l'entreprise mandatée pour cette recherche. Un second entretien aura lieu avec 5 candidats.

Temple : des doubles vitrages côté sud ont été changés.

M. Romano Dalla Piazza

Avenue de Mordagne : le contrôle suite à la pose du tapis nous indique les résultats suivants : l'épaisseur du tapis est trop importante à 1 cm près, le risque d'orniérage pose un problème sur la

durabilité et la résistance du tapis. Le deuxième contrôle effectué concerne la géométrie qui n'est pas optimale à 100% mais à 70%. Ces rapports seront communiqués à Grisoni Zaugg et une nouvelle phase de négociation va avoir lieu avec cette entreprise. Vous serez tenus au courant.

M. Guy-Daniel Beney

Chantier de la salle de gym : les places d'évitement faites sur l'avenue des Sports ne doivent pas être utilisées comme des places de stationnement ou d'arrêt. Elles sont prévues pour le croisement des véhicules de chantier et des riverains.

Accès au quartier de Crevel à Cheyres : des travaux nécessitent la fermeture complète de la route d'accès à ce quartier durant 2 ou 3 jours. La seule possibilité restante d'accès est par le chemin des Colons et à travers la réserve naturelle au bord du lac. La municipalité n'était pas très favorable à faire passer environ 100 véhicules par jour par cet itinéraire. Après une séance sur place, afin d'aider nos voisins de Cheyres et en accord avec le service des forêts et la Grande Cariçaie, il est prévu que les 13 et 14 novembre et éventuellement le 15 novembre, soit durant au maximum 72 heures, l'accès En Crevel sera fait par le chemin qui longe le bord du lac. Nous avons mis comme conditions que ce trafic soit géré par des feux car il n'y a pas de possibilité de croiser sur ce chemin, que la vitesse soit limitée à 30 km/h et que cet accès soit interdit aux poids-lourds.

Trafic agricole : du 7 au 22 novembre, de 70 à 80 convois agricoles traverseront le village chaque jour. Les riverains ont été informés car, si la campagne a été raccourcie en nombre de jours, les horaires fixés de 6 h à 18 h ou 19 h, sont plus étendus que par le passé. Soyez prudents !

M. Philippe Moser

Je vous signale que, sur le préavis 2019/12, la commission ad hoc n'est pas mentionnée. Elle doit intervenir. La dernière page corrigée vous sera distribuée ce soir.

La parole n'étant plus demandé, nous passons au point suivant.

e. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente M. Christian Vuadens.

Le président invite Monsieur Christian Vuadens à se présenter devant l'assemblée et celle-ci à se lever.

Le président procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

f. Election d'un membre à la commission des finances.

Pour le PS, Mme Pascale Dalla Piazza présente M. Laurent Zbinden.

Nous passons au vote. M. Zbinden est élu à la majorité avec 1 abstention.

Ordre du jour

- 1. Préavis 2019/08** **Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit.**
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Jean-Pierre Chapuisod

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteuse Mme Marianne Burdet

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte :

Mme Emmanuelle Bigot

J'apporte des réponses à diverses questions posées lors des séances des commissions. Subventions : aucune subvention n'est envisageable sans diagnostic bâtiment et sans remplacer l'entier des fenêtres. Garantie : l'article 371 du Code des Obligations est respecté à savoir, 2 ans à partir de la réception de l'ouvrage, 5 ans pour les défauts cachés, 10 ans pour les défauts volontairement cachés. Une fiche de garantie d'Internorm nous a été remise. Elle donne 10 ans de garantie sur un certain nombre de points, par exemple le vieillissement des peintures, 5 ans sur la corrosion des poignées. Une question en suspens était de savoir ce qui serait posé entre la base de la fenêtre et le béton. Il est prévu de poser une bande isolante.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.00 dans le cadre de la rénovation des fenêtres du pavillon enfantine du collège de Brit.
2. De financer cet achat par des liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 75'000.00 sur 30 ans, compte 9143.02 (Collège de Brit).
4. D'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 2'500.00 sur 30 ans.

Le préavis 2019/08 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2019/09 Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Isidro Calvet

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteuse Mme Marianne Burdet

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

J'ai quelques remarques quant à l'association de cette demande de crédit sur le compte Agenda 21. La situation est très claire. Un véhicule partagé, quelle que soit sa motorisation, est de toute manière un gain par rapport à la protection de l'environnement. L'usage d'un véhicule partagé a tout-à-fait sa place dans le compte Agenda 21. Un véhicule partagé, c'est autant de nouveaux véhicules qui ne seront pas achetés. Il faut tenir compte de l'énergie grise pour la production de ces véhicules en moins. Il faut également reconnaître que le parc de véhicules en Suisse est à plus de 95 % occupé par des véhicules thermiques. Le fait de mettre à disposition un véhicule thermique s'inscrit donc dans la pratique. Bien entendu, un véhicule électrique serait plus bénéfique. Toutefois, c'est déjà une étape importante qui permet de réduire d'autant la production de gaz à effet de serre, puisque les véhicules partagés sont principalement utilisés sur les derniers kilomètres, ils incitent les utilisateurs à prendre les transports publics. Le dernier élément, non négligeable, est le fait de libérer des emplacements de stationnement dans la commune. Les statistiques 2018 de Mobility mentionnent 2950 véhicules en Suisse qui représentent 46'500 places de stationnement libérées par cet usage. Rapporté à notre commune, cela signifie 16 places

de stationnement libérées, ce qui n'est pas négligeable au vu des difficultés de stationnement que nous rencontrons.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2019/09 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à procéder au financement de ce projet de partage de véhicule pour un montant de Fr. 18'000.00.
2. De financer ce projet par les liquidités courantes.
3. D'imputer le compte d'exploitation 220.3189.02 (développement durable) de Fr. 18'000.00 répartis sur deux années.

OUI - 33 NON - 3 Abst - 4

Le préavis 2019/09 est accepté à la majorité.

**3. Préavis 2019/10 Détermination du prix de vente pour les parcelles des Goilles.
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

Vu la stagnation du marché, la municipalité propose de reconduire le prix actuel pour l'année 2020. Pour rappel, ce prix permettra de définir le loyer des DDPS.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**4. Préavis 2019/11 Budget 2020.
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

La municipalité a souhaité vous présenter un budget aussi proche de l'équilibre que possible. Avec un déficit prévisionnel de CHF 198'183.-- nous estimons que c'est le cas. Ce budget tient compte des éléments connus à notre disposition. Nous pouvons relever que la facture sociale est, pour une fois, en diminution de 15.6%, notre participation à l'AVASAD a été mise à zéro, la participation aux établissements scolaires est en hausse de 2.5 %, notre participation au déficit des transports publics augmente de 11%, les coûts de la police sont annexés de 1.5% selon les accords avec le canton. Nous avons intégré à ce budget les coûts du responsable des bâtiments à engager. Les charges liées aux prochains investissements ont été prises en compte, par exemple pour la salle triple. Les recettes fiscales ont été déterminées avec la plus grande prudence. La municipalité estime ce budget raisonnable sans excès d'optimisme.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

La dernière page du préavis 2019/12 ainsi que la nouvelle liste des municipaux et des dicastères sont distribuées aux conseillers.

**5. Préavis 2019/12 Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en
faveur des aînés d'Yvonand.
Dépôt du préavis.**

Le président annonce que M. Alexandre Lecourtier, municipal, a demandé si nous acceptons d'entendre un auditeur externe qui amènera des éléments supplémentaires à la discussion concernant ce préavis. M. Lecourtier est prié de présenter l'auditeur en question à qui la parole est cédée.

M. Lecourtier présente M. Favez, Responsable d'Unité Habitat et Travail Social Communautaire qui commentera cette présentation avec lui.

Présentation du projet. Constat et public cible : l'espérance de vie allongée, notre population est vieillissante. En comparaison avec le canton, la population d'Yvonand est plus âgée. Malgré le fait que nous habitons un village, nous constatons une certaine perte du lien social or de nombreuses études ont démontré que le lien social est une clef du maintien à domicile de nos aînés. Pro Senectute propose une réponse avec le projet Villages solidaires. L'idée principale est d'offrir une démarche et non une solution toute faite. Il s'agit d'un accompagnement progressif pour encadrer les personnes au développement d'idées et à la réalisation d'objectifs. Pour la municipalité, les objectifs sont de mieux connaître les attentes et les besoins des aînés, de développer l'intégration sociale, de favoriser le dialogue intergénérationnel. Pour la population l'objectif est de renouer avec un lien social qui tend à disparaître, s'impliquer par l'action dans la vie villageoise, créer les activités, participer au développement de son propre environnement. La méthode a été développée par Pro Senectute dans un premier temps sous la notion de « Quartiers solidaires » adaptés depuis un certain nombre d'années aux villages. La commune de Grandson, plusieurs quartiers à Yverdon, Le Mont-sur-Lausanne ont suivi cette démarche.

Le budget est conséquent, CHF 430'000.--. Le soutien cantonal s'élève à plus de 51% de cette somme. La part communale est de CHF 207'000.--. Ce projet s'étend sur une certaine durée.

La première phase du projet consiste en un diagnostic. A l'issue de cette étape, nous serons à même de définir si la commune d'Yvonand est réceptive à ce projet, si ce n'est pas le cas, nous aurons la possibilité de nous retirer.

Présentation des phases du projet par M. Favez.

L'analyse préliminaire est déjà faite. Nous trouvons en général chez les aînés le souhait de participer à une telle démarche. Le diagnostic consiste en une centaine d'entretiens individuels. Au terme de la phase de diagnostic, un rapport sera établi sur la base des entretiens et d'un forum. La suite consiste à mettre en place des activités qui répondent aux besoins. Le but est de créer du lien social. Ce projet est un investissement mais il est amené à durer. Le plus ancien de nos projets a 12 ans et il continue à se développer.

M. Alexandre Lecourtier,

L'objectif est de mettre en place les structures et ensuite de prendre de la distance avec le milieu associatif qui sera créé. Un suivi par Pro Senectute est possible afin de maintenir et renouveler les forces.

Le lien des « Quartiers Solidaires » est indiqué sur le préavis, je vous invite à aller voir sur internet ce qui est fait. Vous y trouverez également des portraits et des témoignages de même que les gazettes et la documentation.

M. Jean-Pierre Chapuisod

L'EMS est-il pris en compte dans le graphique que vous nous avez présenté ?

M. Alexandre Lecourtier

Il s'agit des habitants de la commune.

M. Jean-Pierre Chapuisod

A 61 ans, je suis encore actif et je n'ai pas envie d'entendre que je suis du 3^{ème} âge !

M. Favez

Le projet ne s'adresse pas directement à ce groupe de personnes, toutefois, ces dernières ont souvent des parents de plus de 80 ans et elles ont donc des choses à dire à ce sujet.

M. Alexandre Lecourtier

Je lance un appel aux retraités ou futurs retraités dynamiques. Avec ce projet il y a de quoi faire et s'occuper.

La parole n'est plus demandée, nous passons au point suivant.

6. Interventions individuelles

Mme Claudine Hug

Je souhaite amener une rectification à l'intervention de M. Viktor Zeiter lors du dernier conseil communal au sujet de la bascule d'impôt. M. Zeiter a annoncé que la dernière augmentation d'impôt a été battue par un référendum du parti socialiste. Cela m'a étonné car cela ne correspondait pas à mes souvenirs. Après contrôle, je peux préciser et rectifier. Le Parti Socialiste n'a pas lancé le référendum contre cette augmentation d'impôt, il ne l'a pas soutenu non plus. Dans le comité référendaire, il y avait bien un membre du parti socialiste accompagné de deux autres membres de la droite.

M. Laurent Zbinden

Yann Gremaud a démissionné, il était membre de la commission de naturalisation, commission municipale. A qui doit-on annoncer le candidat qui remplacera le démissionnaire ?

M. Guy-Daniel Beney

La candidature doit être transmise à la greffe municipale.

M. Jean-Pierre Chapuisod

Il y a une interdiction pour les véhicules à moteur sur la Rue de la Menthue, est-ce temporaire ? Suite au test de sens unique sur l'avenue des Pins, qu'est-il envisagé pour 2020 ?

M. Guy-Daniel Beney

La circulation sur la Rue de la Menthue ainsi que dans le quartier des Goilles n'est effectivement pas autorisée. Cela faisait partie de la mesure estivale 2019. Afin de légaliser cette mesure estivale pour une durée de 12 mois, elle a dû être publiée dans la feuille des avis officiels. Nous avons souhaité maintenir l'interdiction pour les véhicules à moteur, riverains autorisés dans les zones précédemment citées. Ces endroits sont résidentiels et il ne devrait pas y avoir de transit. J'ai eu de bons échos du quartier des Goilles où certains propriétaires apprécient la baisse de la circulation.

En ce qui concerne votre deuxième question, suite à la mesure temporaire et provisoire mise en place jusqu'au 15 septembre sur l'Avenue des Pins, le rapport a été transmis à Transitec en leur demandant de nous recontacter en vue de mettre en place les mesures pour le printemps 2020 pour les zones centre du village et lac. Je souhaite que nous puissions avancer vu que le projet choisi doit être publié sur la FAO et que les projets doivent être soumis à la commission.

M. Jean-Pierre Chapuisod

Peut-on s'attendre à une application permanente de ces mesures tant pour le parage que pour le sens unique en 2020 ?

M. Guy-Daniel Beney

Oui. Je ne sais pas encore si les mesures seront identiques à celles mises en place en 2019. Un sens unique est indiscutablement un plus en ce qui concerne la sécurité. Il pourrait ne pas être dans le même sens, la zone en sens unique pourrait également être modifiée.

M. Jean-Pierre Chapuisod

La commission sera-t-elle convoquée ? Il serait judicieux de la convoquer assez tôt afin que nous ne soyons pas mis devant le fait accompli comme la dernière fois.

M. Guy-Daniel Beney

J'ai pris note.

Mme Anne-Sophie Betschart

D'après mes souvenirs, le Chemin du Poyet devait être mis en bordiers autorisés, il ne l'est toujours pas. Je trouve que ce serait une mesure importante étant donné le nombre d'enfants qui empruntent ce chemin.

M. Guy-Daniel Beney

Cela a déjà été pré-validé par le service des routes. Nous devons faire la procédure définitive. J'ai relancé le projet en ce qui concerne la signalisation. Notre fournisseur est allé sur place. Ce chemin sera en circulation interdite motos et voitures, exceptés riverains et exploitations agricoles.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

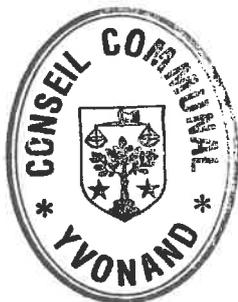
Excusés : les mêmes

La séance est close à 21 h 38.

Le Président



Charles Wernuss



La Secrétaire



Nicole Bachmann